

Newsletter Mai 2016



**Vie associative...**

## Rentrée associative 2016-2017 : une licence qui voit son tarif diminuer !

Soumise au vote lors de l'assemblée générale fédérale du 2 avril 2016, l'augmentation du tarif de la licence associative de 1,50€ pour la rentrée 2016-2017 a été approuvée à la majorité.

En parallèle, au regard de l'évolution du Comité (départ de l'équipe salariale), il a été décidé de supprimer la sur-cotisation départementale de 2€ dès la prochaine saison.



En résumé, pour la licence associative 2016-2017 :

Tarif 2015-2016

+ 1,50€ d'augmentation

- 2€ de sur-cotisation départementale

= - 0,50€ par rapport à la saison précédente !

La grille tarifaire détaillée sera transmise aux représentants des associations affiliées dès que possible (après réception des éléments du national)...

**Bonne préparation de rentrée associative !**

*Rédac. : Com. Vie associative - LI*

## Festi'Rando en Val d'Oise 2016 : Top départ pour les inscriptions en amont !



Voilà un bon moment déjà que la 2<sup>ème</sup> édition du Festi'Rando en Val d'Oise est annoncée pour le dimanche 25 septembre 2016 à Écouen... **Si ce n'est déjà inscrit à vos agendas, c'est le moment de le faire !**

Depuis début mai, le programme détaillé finalisé (ou presque !) de la manifestation est en ligne sur le site du Comité et le top départ pour les inscriptions en amont est donc donné !

C'est notamment le cas pour le **Rando Challenge® découverte**, rallye ludique, convivial et culturel ☺

Alors n'attendez plus, **constituez vos équipes de 2 à 4 personnes et envoyez vite vos dossiers** ; le nombre d'équipes étant limité, les 20 premiers dossiers complets seront retenus...

Pour les autres activités, pas d'inscription en amont mais tout de même **la possibilité de préparer votre venue** :

⇒ **Rando'Lib** : fiches d'inscriptions "groupes" téléchargeables, à apporter le jour J pour faciliter l'enregistrement

⇒ **Marche Audax®** : fiche d'inscription individuelle téléchargeable, à apporter le jour J

⇒ **Rand'Aubade en famille** : inscriptions le jour J uniquement, à partir de 13h.

*Attention, le nombre de places étant limité, les 1<sup>ers</sup> arrivés seront les 1<sup>ers</sup> servis : à la clef, découverte de 4 groupes vocaux et musicaux qui rythmeront le parcours !*

**Point de départ de l'ensemble des activités : le village exposants**, où vous attendent des expos, animations, producteurs, restaurateurs, partenaires, etc.

Infos et modalités d'inscriptions sur : <http://www.cdpr95.com/festi-rando.html>

*Rédac. : Com. Manifestations - LI*





## Organisation de voyages et immatriculation tourisme

Quelques infos par Jean-Luc Tescher, en sa qualité de référent Tourisme pour le Comité Val d'Oise :



“Depuis 2010, les associations souhaitant organiser un voyage et/ou séjour ont l'obligation d'être **immatriculées sur un registre des agents de voyages**, faute de quoi le dirigeant de l'association encourt une peine de 6 mois d'emprisonnement plus 7 500 € d'amende.

Par ailleurs, le code du tourisme (art. L211-18) fait obligation à l'organisateur de séjours ou voyages d'être titulaire d'une **assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)**.

### **Sont concernés :**

- ⇒ Tout séjour ou voyage se déroulant en métropole ou en pays frontalier et comportant :
  - ✓ Plus de 2 nuitées
  - ✓ Plus d'une séquence touristique (visite payante)
  - ✓ Une vente de séjour avec une marge bénéficiaire
  
- ⇒ Tout séjour ou voyage comportant au moins une nuitée "hors territoire métropolitain ou hors pays frontalier".

### **La bonne nouvelle...**

En étant adhérent à la FFRandonnée, il vous est possible de bénéficier sous certaines conditions de l'extension de l'immatriculation tourisme de la FFRandonnée.

Vous aurez alors accès à un outil informatique pour la saisie des voyages et des participants qui vous permettra également de sortir un récapitulatif complet du voyage.

Pour plus d'informations sur la marche à suivre concernant l'extension FFRandonnée :

<https://www.ffrandonnee.fr/147/l-immatriculation-tourisme-mode-d-emploi.aspx>

En savoir plus sur le contexte général de l'immatriculation tourisme pour les associations :

[http://cda-asso.com/Newsletter/Newsletter6/L'Echo\\_voyage\\_a%C3%BBt10.htm](http://cda-asso.com/Newsletter/Newsletter6/L'Echo_voyage_a%C3%BBt10.htm)

*Rédac. : J-L. Tescher et A. Mc Vean*